

Informations sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

LEI : 969500O7C77E2WVAXK44

Résumé

ABN AMRO Investment Solutions prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts ou « PAIs ») et a décidé de publier, dans une démarche volontaire, le présent rapport.

ABN AMRO Investment Solutions, en sa qualité de filiale d'un groupe bancaire, ABN AMRO Bank N.V., et avec des effectifs inférieurs à 500 personnes, n'a pas l'obligation de publier séparément ni une déclaration d'intentionnalité ni un rapport sur les principales incidences négatives. Cependant, nous reconnaissons l'importance de faire un rapport sur les principales incidences négatives.

Le présent rapport couvre la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Veuillez noter qu'ABN AMRO Investment Solutions utilise des fournisseurs de données externes pour vérifier l'alignement des investissements avec les politiques, normes et principes de référence cités dans ce document. Les tables ci-dessous présentent les impacts sur les incidences négatives des portefeuilles d'investissement gérés par ABN AMRO Investment Solutions en 2024, une analyse des résultats ainsi que les actions de remédiation. Les résultats obtenus sont le reflet de l'application de la politique d'investissement responsable¹ d'ABN AMRO Investment Solutions menée en 2024 dans ses portefeuilles d'investissement. Cette politique définit les degrés d'implication ESG des portefeuilles gérés et les obligations y afférant en termes d'exclusions, d'inclusions, d'engagement et de vote aux assemblées générales ainsi que la mise en évidence de la prise en compte des risques ESG et des incidences négatives. ABN AMRO Investment Solutions publie sa politique d'investissement responsable et le présent rapport dans la section « Durabilité » de son site internet².

Les Principales Incidences Négatives sont généralement intégrées dans les processus d'investissement à travers les actions suivantes :

Exclusions. Certains titres sont exclus de l'univers d'investissement d'ABN AMRO Investment Solutions afin de minimiser les incidences négatives qui leurs sont associés notamment quand celles-ci sont jugées imminentes et irrémédiabiles (activités liées aux armes controversées, par exemple). D'autres exclusions (sectorielles ou normatives) s'appliquent ou pas et/ou à des degrés divers suivant les objectifs des portefeuilles d'investissement en matière de durabilité. Les exclusions qui sont appliquées à une grande partie des portefeuilles d'investissements sont celles liées aux armes controversées, au tabac, au respect du Pacte Mondial des Nations Unies et au respect du principe de bonne gouvernance.

Engagement. ABN AMRO Investment Solutions considère l'engagement comme un outil important d'amélioration des bonnes pratiques en vue de maximiser les effets bénéfiques et minimiser les effets négatifs en matière ESG. ABN AMRO Investment Solutions peut ainsi intensifier ses engagements en s'appuyant sur les actions menées soit par ses gestionnaires d'investissement externes soit par sa maison mère ABN AMRO Bank N.V. (directement ou par son prestataire de service spécialisé dans l'engagement collaboratif). ABN AMRO Investment Solutions poursuit ses efforts d'engagement au travers de ses droits de vote quand cela s'avère approprié.

DNSH. Application du principe du « Do No Significant Harm » soit le principe d'absence de préjudice significatif sur les autres facteurs ESG. Ce principe permet de s'assurer que les portefeuilles se prévalent de poursuivre certains objectifs durables ne nuisent pas de façon significative à d'autres objectifs durables. Ce principe s'applique à certains portefeuilles d'investissement d'ABN AMRO Investment Solutions.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (Table I)

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises

Les incidences ont été calculées à partir de la moyenne d'observations trimestrielles sur l'année sous revue.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	533 378,5	601 475,4	<Unité : Tonnes équivalent CO2>	<p>Selon certains pourcentages de chiffre d'affaires et en fonction de la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises exerçant des activités dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exploitation du charbon thermique • la production d'électricité à partir du charbon thermique • le Forage dans l'Arctique, le gaz de schiste et sables bitumineux. <p>Engagement avec certaines entreprises sur leurs plans de décarbonation.</p> <p>Par ailleurs, certains portefeuilles considèrent ces indicateurs dans le cadre du DNSH.</p> <p>ABN AMRO Investment Solutions a rejoint l'initiative de place Net Zero Asset Managers (NZAM) affirmant son engagement envers la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt. Dans ce cadre, ABN AMRO Investment Solutions inclut progressivement les enjeux climatiques dans les stratégies d'investissement</p>
		Taux de couverture	91,0%	93,9%		
		Emissions de GES de niveau 2	139 255,6	174 351,0		
		Taux de couverture	91,0%	93,9%		
		Emissions de GES de niveau 3	6 341 248,4	7 979 569,8		
		Taux de couverture	91,0%	93,9%		
		Emissions totales de GES	7 013 882,6	8 755 396,2		
		Taux de couverture	91,0%	93,9%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	529,7	638,5	<Unité : Tonnes équivalent CO2 par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash>	
		Taux de couverture	91,0%	93,9%	Résultats en amélioration de 108,80 unités et corrélés à nos exclusions et notre politique climat.	
3. Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements		Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements	1 275,8	1 303,9	<Unité : Tonnes équivalent CO2 par million d'euros de revenus>	<p>Résultats en amélioration de 28,1 unités et corrélés à nos exclusions et notre politique climat.</p>
		Taux de couverture	94,0%	94,8%		
4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		Part d'investissement dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,0%	5,1%	<% du nombre total d'entreprises bénéficiaires d'investissement>	<p>Résultats en amélioration de 0,01 unité et corrélés à nos exclusions et notre politique climat.</p>
		Taux de couverture	97,0%	95,1%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Consommation d'énergie non-renouvelable	54,0%	56,1%	<% de la consommation totale d'énergies>	<p>Résultats en amélioration de 2,1 unités et indirectement corrélés à nos exclusions et notre politique climat.</p>
		Taux de couverture	59,0%	62,9%		

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT – suite					
Emissions de gaz à effet de serre (GES) – suite -	5. -suite- Part de la consommation et de la production d'énergie des entreprises bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Production d'énergie non-renouvelable	2,0%	2,3%	<% de la production totale d'énergie> Résultats en amélioration de 0,3 unités et indirectement corrélés à nos exclusions et notre politique climat.
		Taux de couverture	91,0%	93,1%	Voir ci-dessus
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Agriculture, sylviculture et pêche	0,16	1,1	<GWh par million d'euros de Chiffre d'Affaires > Bien que nous n'ayons pas en place de politique spécifique liée à ces secteurs, ces mesures, globalement en amélioration, sont probablement le fruit des processus de sélection ESG de nos gérants d'investissement externes par délégations qui sont plus granulaires. Selon certains pourcentages de chiffre d'affaires et en fonction de la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises exerçant des activités dans : • l'exploitation du charbon thermique • la production d'électricité à partir du charbon thermique • le Forage dans l'Arctique, le gaz de schiste et sables bitumineux. Engagement avec certaines entreprises sur leurs plans de décarbonation. Par ailleurs, certains portefeuilles considèrent cet indicateur dans le cadre du DNSH.
		Taux de couverture	79,2%	56,4%	
		Mines et carrières	0,91	1,6	
		Taux de couverture	80,5%	83,8%	
		Manufacture	0,33	1,4	
		Taux de couverture	90,9%	90,1%	
		Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation	1,94	2,0	
		Taux de couverture	43,7%	42,7%	
		Approvisionnement en eau, gestion des eaux usées, gestion des déchets et activités d'assainissement	1,05	1,1	
		Taux de couverture	86,7%	82,1%	
		Construction	0,32	3,8	
		Taux de couverture	55,9%	60,7%	
		Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules à moteur et de motocycles	0,07	0,1	
		Taux de couverture	63,8%	76,3%	
		Transport et stockage	0,07	1,0	
		Taux de couverture	70,1%	62,7%	
		Activités d'hébergement et de restauration	0,39	4,9	
		Taux de couverture	60,6%	66,8%	

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT - suite						
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des entreprises ayant des sites ou établissements situés dans, ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones	0,06%	0,08%	<% du nombre total des entreprises bénéficiaires d'investissement> Ces mesures sont en légère amélioration de 0,02 unités et restent proches de zéro ; globalement l'impact négatif mesuré pour nos portefeuilles par cet indicateur est faible. Bien que nous n'ayons pas encore en place de politique spécifique liée à la Biodiversité, notre politique d'exclusion permet d'éviter d'investir, dans certains secteurs réputés nocifs pour la biodiversité (tabac, GMO etc.) Par ailleurs, nos gérants d'investissement externes par délégation peuvent appliquer des contraintes supplémentaires permettant de limiter encore plus les impacts négatifs sur le Biodiversité en zone sensible.	Selon certains pourcentages de chiffre d'affaires et en fonction de la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises exerçant des activités à forte pression sur la biodiversité comme la fabrication d'Organismes Génétiquement Modifiés, les exploration et exploitation du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles, les activités d'exploitation et de production d'huile de palme. Par ailleurs, certains portefeuilles considèrent cet indicateur dans le cadre du DNSH.
		Taux de couverture	95,4%	95,6%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,3	0,3	<Moyenne pondérée des tonnes de rejets dans l'eau par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash> Les mesures sont quasi identiques d'une année sur l'autre et proches de zéro. Le taux de couverture est malheureusement trop bas pour pouvoir en tirer des conclusions. Nous n'avons pas de politique spécifique adressant directement les rejets dans l'eau provenant des entreprises mais certains de nos gérants d'investissement externe par délégation peuvent avoir en place des politiques minimisant les rejets dans l'eau issus des activités des entreprises dans lesquelles ils investissent.	Selon certains pourcentages de chiffre d'affaires et en fonction de la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises exerçant des activités à forte pression sur les ressources en eau comme la fabrication de Cannabis, de cuir et de fourrure spéciaux et d'Organismes Génétiquement Modifiés. Par ailleurs, certains portefeuilles considèrent cet indicateur dans le cadre du DNSH.
		Taux de couverture	4,0%	4,8%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,1	2,4	<Moyenne pondérée des tonnes de déchets dangereux et radioactifs par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash> Les mesures sont en amélioration de 1,3 unités d'une année sur l'autre. Le taux de couverture est malheureusement trop bas pour pouvoir en tirer des conclusions. Nous n'avons pas de politique spécifique adressant les déchets dangereux et radioactifs. Cependant, certains de nos gérants externes par délégation peuvent avoir en place des politiques minimisant voire interdisant la production de tels déchets par les entreprises dans lesquelles ils investissent.	Selon certains pourcentages de chiffre d'affaires et en fonction de la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises exerçant des activités susceptibles de générer des déchets dangereux comme l'exploitation de certaines énergies fossiles non conventionnelles. Cependant, les activités nucléaires ne sont pas formellement exclues (sauf si considérées comme armes controversées). Par ailleurs, certains portefeuilles considèrent cet indicateur dans le cadre du DNSH.
		Taux de couverture	40,3%	39,1%		

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,08%	0,02%	<% du nombre total des entreprises bénéficiaires d'investissement> Les résultats sont proches de zéro et reflètent notre politique d'investissement responsable concernant l'exclusion d'entreprises non-conformes avec le Pacte Mondial des Nations Unies & les lignes directrices de l'OCDE sur les grandes entreprises ainsi que celles non-alignées avec nos critères de bonne gouvernance.
	Taux de couverture	99,7%	95,1%		Exclusion des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies. Selon la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes directeurs de l'OCDE.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	47,1%	42,2%	<% du nombre total des entreprises bénéficiaires d'investissement> Le résultat est en recul de 4,9 unités. Notre politique d'investissement responsable permet d'exclure les entreprises contrevenantes au Pacte et aux principes OCDE mais n'adresse pas spécifiquement le point de la politique de contrôle associée. Ne pas avoir en place ce type de processus n'indique pas forcément que l'entreprise est contrevenante.	Exclusion des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies. Selon la typologie de fonds d'investissement, exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes directeurs de l'OCDE.
	Taux de couverture	94,9%	93,7%		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des entreprises bénéficiaires des investissements	9,9%	11,2%	<% d'écart de rémunération en moyenne> Le résultat est en amélioration de 1,3 unités ; cependant le taux de couverture est trop bas pour exploiter le résultat. Par ailleurs, nous n'avons pas de politique spécifique pour adresser directement cet indicateur.	Cet indicateur fait l'objet d'une attention particulière lors du vote assemblées générales des actionnaires (AG), portant sur la parité Hommes/Femmes.
	Taux de couverture	11,5%	7,6%		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38,4%	37,5%	<% de femmes par rapport au nombre total de membres> Le résultat est en amélioration de 0,9 unités. Nous n'avons pas de politique spécifique pour adresser cet indicateur. Cependant, nos gérants d'investissement externe par délégation peuvent avoir en place des politiques pour améliorer la mixité au sein des organes de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.	Cet indicateur fait partie de nos critères d'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise pouvant mener à l'exclusion (suivant typologie de fonds d'investissement). Cet indicateur fait aussi l'objet d'engagement avec certaines entreprises. Nous supportons la majorité des résolutions en AG visant la parité des conseils d'administration des entreprises.
	Taux de couverture	76,3%	78,7%		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%	0,0%	<% du nombre total des entreprises bénéficiaires d'investissement> Le résultat est proche de zéro. Notre politique d'investissement responsable exclut les armes controversées.	Exclusions des entreprises ayant des activités engagées dans les armes controversées.
	Taux de couverture	96,7%	95,1%		

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	307,9	312,3	<Tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produits> Le résultat est en amélioration de 4,4 unités. Notre politique d'investissement responsable exclut, pour certains de nos portefeuilles, les pays n'ayant pas ratifié les accords de Paris sur le climat mais n'adresse pas directement le niveau des émissions de GES à considérer.	Selon la typologie de portefeuilles d'investissement, exclusion des obligations d'État des pays qui n'ont pas ratifié l'accord de Paris.
		Taux de couverture	76,3%	80,4%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	"Nb de pays = 3 (Soit 0,17% du nombre total de pays bénéficiaires)"	"Nb de pays = 7 (Soit 0,15% du nombre total de pays bénéficiaires)"	< Nombre de pays et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements > Les résultats sont proches de zéro et en ligne avec notre politique en matière d'exclusion des pays soumis à sanctions.	Selon la typologie de portefeuilles d'investissement, cet indicateur est pris en compte par le gérant du portefeuille. La définition de la « norme sociale » comprend des éléments d'appréciation de politique nationale dont les standards diffèrent suivant la zone d'investissement.
		Taux de couverture	72,7%	76,3%		

Autres indicateurs supplémentaires (Tables II et III)

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions	4. Investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	39,9%	42,2%	<% du nombre total des entreprises bénéficiaires d'investissement> Les résultats sont en amélioration de 2,3 unités. Notre politique d'investissement responsable n'adresse pas directement cet indicateur ; cependant, notre politique contient des restrictions d'investissement dans certains secteurs hautement émetteurs de carbone. Par ailleurs, certains portefeuilles durables prennent en compte cet indicateur.	Nous menons des actions d'engagement avec certaines entreprises au sujet de leur plan de décarbonation et nous supportons les résolutions d'actionnaires sur dans notre politique de vote.
		Taux de couverture	96,6%	96,4%		

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Emetteurs		Élément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	58,87	60,32	<p><Performance moyenne des indicateurs quantitatifs des pays></p> <p>Le score obtenu utilisant la méthodologie Sustainalytics ressort au-dessus de la moyenne arithmétique de 50 (échelle de 0 à 100 ; le meilleur score étant le plus élevé). Ce score intègre, entre autres, une évaluation de l'accès de la population à la liberté d'expression, la stabilité sociale et politique du pays, la qualité de ses conventions sur les droits humains fondamentaux etc.</p> <p>L'indicateur est en léger recul de 1,45 points mais reste autour de 60 points et largement au-dessus de la moyenne de 50 points. Cet indicateur n'est pas directement adressé par notre politique d'investissement responsable mais peut être retenu par certains portefeuilles.</p>	Selon la typologie de portefeuille d'investissement, exclusion des obligations d'État des pays n'ayant pas ratifié la convention internationale des droits de l'Homme sur les pires formes de travail des enfants.
		Taux de couverture	72,7%	76,3%		

Description et priorisation des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

La « politique d'investissement responsable » d'ABN AMRO Investment Solutions (la Politique) concerne l'ensemble des fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions³.. Elle a été construite de façon à diminuer les risques de durabilité et les principales incidences négatives de nos produits d'investissement. Elle couvre nos exclusions, notre approche de « bonne gouvernance » d'entreprise et des processus de diligence raisonnable ESG, nos indicateurs de durabilité y compris ceux permettant de mesurer les objectifs de durabilité, un descriptif de nos principaux fournisseurs externes de données extra-financières, notre politique d'engagement actionnarial (vote et engagement) et, enfin, notre approche en faveur du climat. La Politique définit la manière dont nous classons chaque portefeuille d'investissement en fonction de ses caractéristiques ESG et/ou de ses objectifs de développement durable, ainsi que la manière dont il prend en compte les principales incidences négatives. La Politique est approuvée par la direction et le comité exécutif d'ABN AMRO Investment Solutions et fait l'objet d'un suivi détaillé dans nos processus de gestion des risques et de contrôles opérationnels. A l'écriture de ce rapport, la dernière version de la Politique publiée sur notre site internet date de janvier 2025. L'équipe ESG intégrée au département des Investissements, dirigé par le Directeur des investissements d'ABN AMRO Investment Solutions, est chargée, entre autres, de coordonner la stratégie de développement durable des portefeuilles d'investissement. L'équipe, sous la supervision de la responsable ESG, se compose de trois analystes ESG à temps plein. Elle joue un rôle indispensable en accompagnant toutes les équipes d'ABN AMRO Investment Solutions dans le décryptage des régulations, la diffusion des meilleures pratiques, et l'évolution des processus, des méthodologies, ainsi que des outils dédiés à l'investissement responsable. Les analystes ESG offrent un soutien global sur toutes les questions liées à l'ESG, garantissant une intégration cohérente de ces critères au sein de l'entreprise. Chaque produit financier géré par ABN AMRO Investment Solutions est classé en interne dans une catégorie spécifique et s'accompagne d'exclusions portant sur l'investissement direct dans des entreprises et des pays qui sont jugés incompatibles avec notre approche d'investissement responsable. ABN AMRO Investment Solutions a défini quatre niveaux d'exclusions selon sa typologie de fonds et selon le régime SFDR appliqué.

Les fonds gérés⁴ par ABN AMRO Investment Solutions appliquent des politiques de sélectivité ESG différentes suivant les objectifs recherchés. ABN AMRO Investment Solutions a défini des critères communs de sélection des investissements pour ses fonds durables basés, entre autres, sur les

Objectifs de Développement durables des Nations Unies. Pour en savoir plus sur les exclusions pratiquées et nos typologies de fonds, veuillez consulter notre Politique sur notre site internet.

Pour mesurer les performances des principales incidences négatives sur les facteurs ESG, nous faisons appel à des fournisseurs de données externes, principalement Sustainalytics et ISS. Pour la production de ce rapport, nous avons observé que d'un fournisseur à l'autre (i) les données peuvent différer (ii) les méthodologies peuvent différer (iii) la couverture des données peut différer. Pour calculer les indicateurs d'incidences négatives du présent rapport, nous avons donc utilisé les deux fournisseurs de données externes susmentionnés, dont les données peuvent être soit reportées, soit estimées. À ce jour, nous ne collectons pas de données directement auprès des entreprises elles-mêmes. ABN AMRO Investment Solutions peut s'engager avec le fournisseur de données pour combler les lacunes éventuelles concernant ces données et s'assurer de leur qualité, de leur collecte et de leur stockage. Il faut noter que les indicateurs publiés dans le présent rapport sont la résultante de la moyenne de quatre observations trimestrielles des portefeuilles sur l'année sous revue. Les taux de couverture de certains indicateurs sont bas et rendent donc leur exploitation difficile. ABN AMRO Investment Solutions s'efforce d'y remédier en menant des actions d'enrichissement de ses bases de données émetteurs et de recherche de fournisseurs de données additionnels.

Néanmoins, ABN AMRO Investment Solutions considère que les limites liées aux méthodes et aux données ne devraient pas affecter de façon matérielle, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou les objectifs durables des portefeuilles d'investissement qui sont couverts par le présent rapport.

Politiques d'engagement et de vote

La gestion responsable est au cœur de la philosophie d'investissement d'ABN AMRO Investment Solutions, intégrant à la fois les activités de vote et d'engagement pour encourager des changements positifs et maintenir des pratiques éthiques. Afin de conduire les entreprises vers un changement positif, ABN AMRO Investment Solutions s'engage avec les émetteurs investis par l'intermédiaire de ses gestionnaires d'investissement externes ou de manière collaborative, via son partenaire EOS (ou une partie externe qui s'engage avec les entreprises sur les questions de développement durable afin de promouvoir les intérêts des investisseurs). Par ailleurs, même si s'engager envers des émetteurs souverains ou supranationaux demande une expertise spécifique, certains des gestionnaires d'investissement externes d'ABN AMRO Investment Solutions mènent des actions collaboratives. Par ailleurs, pour les portefeuilles d'investissement dont elle a la charge, ABN AMRO Investment Solutions assume la responsabilité de la politique de

³ Sauf exceptions

⁴ En direct ou en indirect

vote et de sa mise en œuvre afin de maintenir la cohérence et l'alignement avec ses valeurs fondamentales. ABN AMRO Investment Solutions utilise les services de son prestataire externe ISS (conseil sur les résolutions et automatisation du vote). Le fait de voter aux assemblées générales des actionnaires des entreprises de manière responsable et conformément aux actions d'engagement exercera une pression supplémentaire sur l'entreprise pour qu'elle prenne en compte les préoccupations des parties prenantes. ABN AMRO Investment Solutions exerce les droits d'actionnaire attachés aux actifs éligibles tels que défini dans sa politique de vote. Il n'y a pas de seuil minimum en nombre de titres ou en montants détenus pour exercer le vote.

En outre, ABN AMRO Investment Solutions a rejoint l'initiative Net Zero Engagement (NZEI) en 2024. Cette initiative lancée par le groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) en 2023 vise à aider les membres de l'IIGCC à aligner une plus grande partie de leurs investissements sur une trajectoire de zéro émission nette grâce à un engagement collaboratif mené auprès des entreprises. L'initiative NZEI complète l'engagement d'ABN AMRO Investment Solutions envers l'initiative NZAM en garantissant un engagement efficace auprès des sociétés bénéficiaires, ce qui se traduit par des résultats plus percutants.

Les actions d'engagement et de vote sont, selon les cas, combinées pour aider à réduire l'impact de certaines incidences négatives. Pour en savoir plus, veuillez-vous référer à notre politique d'investissement responsable et à notre rapport d'engagement actionnarial⁵ publiés sur notre site internet.

Références aux normes et standards internationaux

La bonne application des normes et standards internationaux par les portefeuilles d'investissement d'ABN AMRO Investment Solutions est examinée à l'aide des informations fournies par notre fournisseur externe de données, Sustainalytics. Il existe un lien manifeste entre ces normes et principes et les principales incidences négatives. Le niveau d'alignement des investissements par rapport à ces normes et principes va déterminer leur inclusion ou exclusion dans les portefeuilles d'investissement (selon leur typologie).

ABN AMRO Investment Solutions adhère à différents codes de conduite et standards internationaux directement ou via sa maison mère ABN AMRO Bank N.V. Plus spécifiquement ABN AMRO Investment Solutions applique des restrictions d'investissement pour ses portefeuilles dans les entreprises qui ne seraient pas conformes avec le pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Ces standards internationaux

représentent, entre autres, les valeurs liées à l'éthique du travail incluant les droits humains, aux relations au travail et dans l'entreprise, à l'environnement et à la corruption. Par ailleurs, notre Politique est alignée avec les principes de l'investissement responsable des Nations Unies (ou « UN PRI »)⁶.

Comparaison historique

Emetteurs entreprises

Environnement. Nous observons une amélioration de presque tous les indicateurs sur la période. Cette réduction de leur impact envoie un signal positif sur la contribution de notre politique climat. Ainsi, par exemple, nous observons une réduction des impacts des GES de -11% sur les émissions brutes, -20% sur l'empreinte carbone et -20% sur l'intensité carbone. La part des investissements dans les entreprises qui n'ont pas pris d'initiative pour réduire leur émission carbone est aussi en diminution mais paraît relativement élevée en valeur absolue. La méthodologie utilisée pour reporter sur cet indicateur par ISS est assez stricte car toute entreprise qui n'a pas fixé ou ne s'est pas engagée à fixer d'objectifs de réduction carbone approuvés par la SBTi⁷ sera considérée à risque et comptabilisée dans cet indicateur, même si ses engagements climatiques sembleraient en ligne avec l'accord de Paris sur le climat.

Questions sociales. Nous observons une légère amélioration du ratio Femmes/Hommes au sein des organes de gouvernance des entreprises investies sur la période témoignant de l'intérêt portée par les entreprises sur ce sujet. Il reste encore des progrès à faire pour se rapprocher de la parité à 50%. Il faut noter que les bonnes pratiques en la matière dépendent des réglementations nationales. Nous ne sommes pas en mesure d'exploiter l'indicateur lié aux écarts de rémunération Hommes/Femmes par son faible taux de couverture peu représentatif (< 15%).

Emetteurs souverains ou supranationaux

Le nombre d'indicateurs souverains et supranationaux étant plus limité, il semble moins pertinent de faire une observation générale sur leur évolution. Nous pouvons néanmoins souligner une légère diminution de l'intensité carbone (-1,4%) et une légère dégradation du score moyen en matière des droits de l'Homme sur la période (soit -1,45 points ; les 2 scores, proches de 60, se situent néanmoins au-dessus de la moyenne établie à 50).

⁵ stewardship-report-en.pdf

⁶ Pour obtenir plus de détail, veuillez-vous référer à notre Politique

d'investissement responsable disponible sur notre site web

⁷ <https://sciencebasedtargets.org/about-us>